



Cout total d'une dette d'un locataire

Par **AQUITAINE 1**, le **03/09/2012** à **13:15**

Bonjour, j'ai dû mettre une personne au tribunal car elle me devait de l'argent. Elle est passée au mois de juillet 2011 et elle a fait appel de la décision. Elle est repassée le 22 mai 2012 et la décision de justice est la suivante :
le tribunal statuant publiquement par jugement contradictoire se substituant à l'ordonnance d'injonction de payer en date du 9 août 2011 rendu en dernier ressort.
déclare les oppositions recevables en la forme
condamne solidairement M et Mme X à payer à Y la somme de 502.58€ avec intérêts au taux légal à compter de ce jour
condamne solidairement M et Mme X à payer à Y la somme de 200€ (art 700)
dit n'y avoir lieu à exécution provisoire
condamne solidairement M et Mme X aux dépens du jugement et à l'injonction de payer pour expédition certifiée conforme
revêtue de la formule exécutoire
le 30/05/2012
je voudrais savoir comment calculer la somme totale de ce qu'il doit, c'est à dire $502.58 + 200 + \text{les dépens} + \text{signification} + \text{injonction de payer}$ etc.
est-ce qu'il aura tout d'abord la signification du jugement ensuite l'injonction de payer ?
à partir de quand mettre la majoration de 5 points ?
merci d'avance pour votre aide.

Par **sleepy**, le **04/09/2012** à **18:23**

$502.58 + 200 + \text{les dépens}$ (ce qui comprend tout les actes de procédures)
je ne vois pas exactement quelle est le problème de calcul
pour les 5 points de majoration on les mets 2 mois à partir du jour d'expiration des voies de recours. (soit 3 mois après la signification du jugement)